



Ligue de Bretagne d'Athlétisme

Fédération Française d'Athlétisme

Maison Départementale des Sports

18, rue Pierre de Coubertin – 22440 Ploufragan

Tél.ADM 02 96 76 25 21 – Tél. TRE 02 96 76 25 20

Fax 02 96 76 25 23

Agrément Ministériel n° 04 35 S 120 en date du 25/06/2004

Ploufragan, le 1^{er} Décembre 2011

Objet : Compte rendu de la Commission Régionale Scolaire et Universitaire de la LBA réunie à Ploufragan, le mardi 29 novembre 2011 (18h-21h)

Rappel de la composition de la commission:

Président de la LBA, Jean Luc Paugam
Trésorier général de la LBA, Christian Le Digarher (excusé)
Secrétaire générale de la LBA, Maryline Loorius
Vice président délégué, chargé des organisations, Alain Talarmin
Vice président chargé de la commission, Didier Vareecke
Trésorier adjoint de la LBA chargé des Sections sportives, Jean Marc Béraud
Conseiller technique et sportif de la LBA, Gilles Dupray (absent)
Président de la CRJ, Rémy Hommette (excusé)
Président de CSO, Marcel Joannic (absent)
Président de la COT, Jean Michel Attiba (excusé)
Responsable régionale des Jeunes Juges, Monique Attiba (excusée)
Directeur régional de l'UNSS, représenté par Philippe André, directeur régional adjoint
Directeur régional de l'UGSEL, représenté par Serge Rigot, responsable de la commission technique
Directeur Régional de la FFSU, représenté par Laurent Le Bras
Directeur Régional de l'USEP, Jacqueline Morel (absente)
Correspondant régional des Sections Sportives, Thierry Lorant, collègue Richepin, Pleneuf Val André.
Responsable de la SS Universitaire de Brest, Laurent Le Bras.

Rappel de l'Ordre du jour:

- I. Introduction
- II. Les calendriers scolaires, universitaires et fédéraux : constat et harmonisation
- III. Les contenus sportifs (engins, programmes, épreuves, tables de cotation...)
- IV. Les Sections sportives scolaires et les sections sportives universitaires
- V. Traitement des résultats des compétitions
- VI. Les actions de formation (Officiels et Jeunes Juges) et les passerelles
- VII. Les Projets d'intervention et de collaboration
- VIII. Questions diverses : les actions de la FFA

I. Introduction

Didier Vareecke, en charge de la commission indique les motivations qui ont conduit la LBA à sa mise en place et en rappelle la composition (voir ci-dessus).

Au nom de la LBA et de son président, il confirme l'attachement de la Ligue au Sport Scolaire, à l'indépendance des fédérations scolaires et universitaires au regard de leurs programmes et de leurs calendriers, mais insiste sur l'impérieuse nécessité d'une étroite collaboration entre les différents acteurs de l'athlétisme et d'une nécessaire coordination dans l'intérêt de nos licenciés respectifs.

Les commissions mixtes régionales des fédérations scolaires et universitaires, statutaires ou non, se limitent à des échanges bilatéraux. La commission régionale de la LBA se veut être un lieu d'échange entre la Ligue et l'ensemble de ces fédérations.

II. Les calendriers scolaires, universitaires et fédéraux

1. Cross country : Un tour de table est effectué qui permet de constater une grande disparité.

UGSEL : suite aux souhaits émis par la FFA et après un vote national, l'UGSEL a modifié son calendrier national il y a deux ans en plaçant son Championnat de France en décembre. Le constat révèle que le niveau de préparation des élèves est devenu de ce fait insuffisant. De plus, ce calendrier a provoqué la disparition des épreuves de districts. Pour l'UGSEL, pas plus de 10% des élèves participant aux épreuves scolaires de cross country sont licenciés en club, et le chiffre global de participation pour la région doit avoisiner les 7000 coureurs. Il est probable qu'un retour à l'ancien calendrier sera envisagé.

UNSS : La consultation entreprise auprès des enseignants d'EPS avait fait renoncer l'UNSS à ce changement de calendrier. Le championnat de France a donc été maintenu fin janvier. La date des championnats d'académie est traditionnellement fixée au dernier mercredi de décembre. Les départements fixent librement la date de leurs championnats départementaux. Il se confirme que la plupart des élèves participent aux épreuves de cross country sans préparation spécifique.

FFSU : il n'y a pas de phase régionale, les étudiants participant directement aux Championnats de France sur engagement (mi décembre).

Conclusion : Didier Vareecke indique que l'étalement des dates des cross scolaires sur plus de 3 mois (d'octobre à janvier) empêche la LBA de mettre en place un calendrier régional respectueux des contraintes fixées par la FFA (deux semaines d'intervalle entre 2 cross pour les Benjamins et les Minimes). Il rappelle qu'il y a 3 ans, la date des France scolaires était commune entre les 2 fédérations et que cette date était bloquée par la Fédération. La LBA souhaite qu'au minimum, l'UNSS et l'UGSEL harmonisent les dates de leurs championnats de France (plutôt fin Janvier), les dates de leurs championnats d'académie (dernier mercredi de décembre) et que les dates des championnats départementaux soit coordonnées.

2. Athlétisme hivernal :

UNSS : une seule épreuve académique hivernale (fin octobre) à St Malo (toutes les catégories sont concernées) avec utilisation du stade extérieur. Puis un championnat de France fin janvier.

FFSU : compétition régionale fin janvier à Brest pour toutes les épreuves sauf les courses sur anneau qui se dérouleront à Mondeville

UGSEL : activité en salle en décembre, janvier et février avec plusieurs épreuves pour toutes les catégories (individuels et équipes). Participation importante sur l'athlétisme hivernal.

Conclusion : le déficit en installations couvertes sera comblé dans les années à venir (Brest, Rennes, St Briec).

3. Athlétisme estival collèges :

UNSS et UGSEL : pas de commentaires particuliers (voir calendrier)

Conclusion : bonne participation, alternant relais, compétitions individuelles et par équipes, et s'adressant à tous les niveaux de pratique.

4. Athlétisme estival Lycées et Universitaires

FFSU : peu de participation au championnat régional (organisé le jeudi). Qualification au France sur minimas (une trentaine de bretons en 2011). Equipes académiques.

UNSS et UGSEL : participation en baisse. Tentative de championnats départementaux communs. Disparition des phases départementales.

Conclusion : Didier Vareecke propose la mise en place d'un meeting régional scolaire et universitaire, plutôt centré en région, prenant appui sur un meeting de club existant et s'adressant aux Lycées et Universités. Même si l'idée semble intéressante pour relancer la pratique en Lycées et Universités, les problèmes de déplacement, d'implantation et de dates sont soulevés. La commission laisse cette proposition en suspens. Lors de la réunion de coordination des meetings régionaux, Alain Talarmin relancera l'idée.

III. Les contenus sportifs (engins, catégories, épreuves, tables de cotation...)

1. Epreuves et engins :

Les scolaires restent aux courses sur 300 m et 320 m haies en Cadets et Cadettes (400 m en Fédéral).

Pour les engins de lancers, l'IAAF revient sur les décisions précédentes concernant les Cadettes :

Normes IAAF au 1/01/2012	Poids	Disque	Javelot	Marteau
Cadettes	3 kg	1 kg	500 g	3 kg

Les scolaires n'en subissent pas les conséquences puisque n'ayant pas appliqué les modifications antérieures.

2. Nouvelles tables de cotation

Elles ont été diffusées aux Fédérations scolaires et sont communes à la FFA.

La FFA les appliquera au 1er janvier 2012, tout comme l'UNSS.

L'UGSEL reporte son application au 1er septembre 2012.

Alain Talarmin souligne les difficultés que la LBA rencontrera pour les qualifications aux Pointes d'Or.

Chaque fédération indiquera la référence de la table utilisée lors de la transmission de ses résultats ou qualifications.

IV. Les Sections sportives scolaires et les sections sportives universitaires

1. Les sections sportives scolaires (SSS)

Didier Vareecke rappelle que les sections sportives scolaires sont du seul ressort de l'Education Nationale en ce qui concerne leur administration (Conseil d'administration de l'Etablissement pour la création, Rectorat pour la labellisation).

Il redit l'intérêt que porte la LBA à ces sections et son encouragement à les voir se créer et fonctionner dans de bonnes conditions.

Il rappelle qu'une convention doit être signée avec une structure déconcentrée de la FFA.

C'est dans ce cadre que la LBA aide financièrement les sections sportives scolaires au prorata des élèves licenciés à la FFA (condition incontournable). Elle aide cependant la prise de la première licence en prenant en charge la part fédérale et la part régionale de cette licence. Les départements, ont quant à eux, pris en charge la part départementale.

Un inventaire est fait.

D'autres sections sont en cours de création, en particulier dans le Finistère.

La Ligue les aidera à se mettre en place.

Didier Vareecke fait état de la parution d'une nouvelle circulaire nationale concernant les sections sportives.

En voici les références : MENE1117113C, circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011.

Elle remplace la circulaire du 13 décembre 1996 et la Charte des Sections sportives du 13 juin 2002.

Actuellement, les 17 sections sportives scolaires sont réparties comme suit :

	22	29	35	56
Collèges publics	- Richepin Pléneuf		- Cassin Cancale - Anne de Bret. Rennes - Maunoir St Georges	- Le Coutaller Lorient
Collèges privés		- St Sébastien Landerneau	- St Joseph Chateaubourg - Ste Marie Dinard - St Louis Montfort - St Gabriel Pacé - L'Hermine Plelan - St Helier Rennes - ND St Méen - Jeanne d'Arc Vitré - Ste Marie Vitré	- St J.Baptiste Arradon
Lycées publics			- Sévigné Cesson	
Lycées privés				

2. L'aide financière de la LBA

Jean Marc Beraud, trésorier adjoint en charge des sections sportives, rappelle les conditions de subventionnement par la LBA, établies selon un cahier des charges.

La SSS présente 3 actions différentes parmi les 4 domaines suivants :

- équipement en matériel
- suivi médical
- déplacement aux championnats de France
- initiatives de promotion ou de valorisation

Ce dossier est transmis par la Ligue à toutes les sections sportives courant décembre. Le retour doit se faire pour fin janvier et le versement des aides est assuré pour fin février.

Pour information, en 2011, seules 10 sections sur les 17 ont retourné un dossier, ce qui équivaut à 153 élèves licenciés à la FFA et une aide de 3 859 euros sur les 6 000 euros budgétés par la Ligue.

Serge Rigot constate que la pratique scolaire est importante, surtout en benjamins, et qu'il faudra se pencher sur les passerelles permettant l'accès aux Clubs et la prise de licence FFA.

Thierry Lorant pense que pour représenter les sections sportives, il faudrait qu'il soit en possession des coordonnées des responsables afin de faire remonter leurs remarques.

Conclusion : Didier Vareecke indique qu'en fin de saison, il réunira les responsables des sections sportives avec les clubs supports, afin d'étudier l'état des conventions liant ces deux entités et les conditions de fonctionnement.

3. La section sportive universitaire de Brest

Laurent Le Bras présente longuement la section sportive universitaire de Brest qui entame sa seconde année de fonctionnement.

Contrairement aux Sections Sportives Scolaires, elle fonctionne à l'initiative de la Ligue, sous l'impulsion de la DRDJS, avec l'aide des compétences locales.

La création de cette section se justifiait du fait que peu d'élèves pratiquent l'athlétisme après 18 ans, que nous sommes en déficit de haut niveau, que l'association sport/étude est complexe et que le passage à l'université s'accompagne souvent d'une perte de repères pour un jeune de 18 ans.

Cependant, les opportunités étaient réelles : athlètes talentueux, président de l'UBO à l'écoute, directeur du service régional FFSU ancien athlète, salle couverte d'entraînement en cours d'achèvement à Brest.

Une convention tri partite (Ligue-DRDJS –UBO) est en cours de signature.

L'aide de la DRDJS se monte à 2 000 euros.

L'UBO accorde des heures d'enseignement, un suivi professionnel, un suivi du projet personnel de l'étudiant et a mis en place une liste de haut niveau interne.

Difficultés rencontrées :

Laurent Le Bras fait part de ses inquiétudes et souhaite une signature rapide de la convention, ainsi qu'une reconnaissance plus marquée de la LBA.

Didier Vareecke le rassure en lui indiquant qu'une large promotion de la Section sera assurée par la Ligue (site LBA, assemblée générale, courrier aux lycées bretons et aux sections sportives scolaires par l'intermédiaire des fédérations scolaires, contacts avec la section régionale de Cesson, visite du CTS, ...).

D'autre part, Laurent fait constater que la formation en athlétisme des enseignants d'EPS (STAPS) est très variable selon l'Université : elle est de 174 heures à Brest contre une quarantaine à Rennes.

Il souhaite qu'une équivalence soit validée par la Ligue permettant aux étudiants ayant reçu un nombre d'heures suffisant d'enseignement en athlétisme puisse obtenir le niveau 1 de formation.

Didier Vareecke approuve ce souhait. Renseignements pris auprès de la FFA, les étudiants pourraient être dispensés de formation mais auraient malgré tout à subir une évaluation finale, comme tous les autres stagiaires.

Cette proposition d'équivalence sera présentée en Comité Directeur.

Laurent soulève la difficulté d'obtenir des créneaux d'entraînement supplémentaires au stade du Petit Kerzu tant que la Convention n'est pas signée.

Didier Vareecke lui rappelle la nécessité de bien distinguer le fonctionnement de la Section sportive avec celui du club local.

V. Traitement des résultats des compétitions

Alain Talarmin, en charge de la compilation sur le SIFFA des compétitions scolaires, indique les conditions de validation des performances réalisées par les licenciés FFA lors des compétitions scolaires.

Il rappelle que la saisie est importante du fait des qualifications « au bilan » de plus en plus appliquées.

Le format des résultats doit être transmis dans la quinzaine qui suit à la LBA (bretagneathletisme@gmail.com) ou directement à Alain Talarmin (alaintalarmin@gmail.com) sous le format Excel. Le fichier doit comporter au minimum le nom, le prénom, le sexe, la catégorie, l'établissement, la performance et l'épreuve.

Il conviendra de bien indiquer quelle est la masse de l'engin lancé ou la hauteur des haies lorsque plusieurs possibilités d'organisation sont offertes.

Didier Vareecke indique que par souci de crédibilité, seules les compétitions au moins de niveau académique doivent être retenues et que la présence d'un officiel de la LBA doit être assurée afin de valider la compétition.

VI. Les actions de formation en direction des Jeunes Juges (scolaires) et les passerelles

Monique et Jean Miche Attiba, excusés, nous ont transmis des documents qui sont étudiés en séance :

- Bon de commande du Livret Jeune Juge d'athlétisme

- Protocole de formation des Officiels régionaux
- Protocole de formation des jeunes juges
- Passerelles jeune officiel scolaire – Jeune juge FFA

Des questions sont posées auxquelles les réponses suivantes sont données :

1. **Passerelles** concernant les jeunes juges : à ce jour des passerelles existent au niveau national uniquement dans le sens « Scolaires → FFA ». *Il est souhaitable qu'en Bretagne, les passerelles soient appliquées dans les 2 sens, à savoir qu'un jeune juge scolaire puisse être reconnu jeune juge FFA mais aussi qu'un jeune juge FFA ait une équivalence en scolaire.*

Réponse : ceci n'est pas possible au niveau national. Cependant, au niveau régional, accord des fédérations scolaires pour valider de Niveau académique un jeune juge de niveau régional ou fédéral certifié.

2. **Formation** : le protocole de formation LBA est écrit (document joint) ; *ce serait intéressant qu'au niveau des scolaires le protocole des 2 fédérations soit aussi sur un document écrit.*

Réponse : Les protocoles de formation des Jeunes officiels scolaires existent. Les services régionaux des 2 fédérations scolaires les transmettront à la LBA dès que possible.

3. Les scolaires peuvent participer aux sessions de formation LBA mais cela ne se fait pas concrètement car les formations ont lieu en général le samedi. Les scolaires ont leurs formations en général le mercredi. Chaque département fixe sa date et ne pense pas à inviter ou au moins à informer les scolaires.

Les formateurs LBA sont disponibles pour aider aux formations des scolaires si besoin et s'ils le souhaitent.

Réponse : La LBA prendra en charge les déplacements de ses formateurs dans le cadre des formations scolaires. Une convention LBA-UNSS-UGSEL pourra être élaborée.

Pour information, dates de formation LBA connues pour 2012 :

Vendredi 20 janvier 20h à Châteaulin (salle de Penmez) pour les adultes

Samedi 28 janvier 9h 45 à Quimper (Penvillers) pour les jeunes juges

Samedi 17 mars dans le 35 (horaires et lieu à confirmer) pour adultes et jeunes juges.

4. - **Equip'Athlé** : des jeunes officiels scolaires participent avec des équipes de clubs et il semble que ce soit difficile pour certains départements d'attribuer à ces équipes les points JJ car nous n'avons pas la liste des jeunes juges scolaires certifiés. Le règlement précise pourtant « sur présentation d'une carte scolaire ».

Pour les jeunes juges FFA le problème est simple car leur certification est inscrite dans le SIFFA-DEO.

Souhait : est-il possible de recevoir les listes de certifications nationales voire régionales UNSS et UGSEL par l'intermédiaire des services régionaux concernés ?

Réponse : En effet, l'accès à ces fichiers se fait par intranet protégé. En fin d'année, les fédérations scolaires transmettront à la LBA (bretagneathletisme@gmail.com) ou directement à Monique Attiba (monique.attiba@wanadoo.fr) le listing de leurs jeunes officiels athlétisme certifiés (tous niveaux).

5. **Officiels adultes** (Protocole de formation LBA joint, en conformité avec la charte des officiels FFA)

Les passerelles existent dans la Charte des Officiels. Elles ne peuvent plus être appliquées car les formations adultes ne se font plus dans les fédérations scolaires.

La COT LBA ne peut reconnaître en FFA un officiel adulte scolaire simplement sur le fait d'une habitude de participation aux jurys des compétitions scolaires si un minimum de formation et de contrôle des connaissances n'a pas été mis en place.

Il est aussi très dommage pour les jeunes juges d'entendre des choses différentes lors des sessions de formation et lors des compétitions (les jeunes sont formés et les adultes pas toujours).

Réponse : les offres de formation pour les Jeunes Officiels peuvent être étendues aux professeurs, dans le cadre de leur formation continue ou des échanges de compétence.

6. Qualifications des jeunes athlètes scolaires à la Finale nationale des Pointes d'Or
En 2011, des demandes de qualifications de minimas ont été faites à partir de performances réalisées lors des compétitions scolaires. Malheureusement ces jeunes n'y ont pas participé mais ne se sont pas non plus désengagés (ou peut être trop tard) ce qui n'a pas permis de qualifier les suivants sur la liste. Quelle est la meilleure solution pratique pour éviter ce genre de situation ?

Réponse : les fédérations scolaires ne maîtrisent pas ce problème. Seuls les établissements et les clubs supports sont directement concernés. Ce fait pourra être étudié lors de la réunion des sections sportives.

VII. Les Projets d'intervention

Didier Vareecke rappelle que la Ligue et ses départements répondront favorablement à toute demande de collaboration lors des grands événements organisés par les fédérations scolaires et universitaires (championnats régionaux et nationaux).

Les demandes en moyens matériels (chrono électrique) ou humains (juges arbitres) devront être faites suffisamment tôt et adressées le plus souvent directement aux départements concernés avec copie à la Ligue qui peut compléter la demande.

Pour ce qui est des colloques, la ligue transmettra la liste annuelle des colloques qu'elle organise et les services régionaux en assureront la promotion.

VIII. Questions diverses

Didier Vareecke rappelle les trois grands événements annuels impulsés par la FFA et qui concernent les scolaires :

- La semaine nationale du cross
- La semaine de l'athlétisme à l'école
- Urban athlé

IX. Conclusion

La prochaine réunion de la commission est programmée en juin afin de réfléchir aux calendriers 2012-2013.

Jean Luc Paugam remercie les participants à cette importante réunion et réitère son attachement à la liaison monde fédéral/milieu scolaire.

Fin de réunion à 21 heures.
